

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Dinant**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Dinant sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Dinant, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° La Conseillère de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Claudine Decelle;

2° La Directrice de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Anne-Marie Verset-Haterte;

3° Le Juge de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Claude;

4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Dominique Abras, substitut du Procureur du Roi;

5° Un représentant de la Gendarmerie :

M. Patrick De Buck, commandant;

6° Une représentante de la Police Judiciaire :

Mme Michèle Michaux, inspectrice;

7° Un représentant de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

M. Camille Cornet, coordinateur;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Mme Dominique Abras, substitut du Procureur du Roi;

9° Un représentant des services de Police Communale organisant une section jeunesse;

10° Le Vice-président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Pascal Thomas;

11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Nicole Reinbold, inspectrice,

Mme Marie-Ange Pauwels, travailleuse médico-sociale,

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Mme Anne-Marie Frippiat, auxiliaire para-médicale,

M. Christian Renert, directeur,

M. Michel Hanique, directeur f.f.;

13° Un représentant des services de santé mentale :

Dr. Hubert Boutsen, pédopsychiatre;

14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :

Me Roger Chaidron;

15° Un représentant des Centres Publics d'Aide Sociale :



M. Jacques Nicolas, Conseiller de l'aide sociale.

Article 2. - Mme Claudine Decelle, Conseillère de l'Aide à la Jeunesse, est désignée Présidente de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX